**[82:A:3]**

**Jugement sur motion**

[Formule 59B]

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par [*désigner l'auteur de la motion*] en vue d'obtenir [*indiquer la mesure de redressement demandée dans l'avis de motion, sauf si elle est déjà indiquée dans le dispositif de l'ordonnance*] [*le cas échéant, ajouter :* sans préavis,] a été entendue aujourd'hui [*ou* a été entendue le [*date*]], à/au [*lieu*], [*le cas échéant, donner les précisions nécessaires à la compréhension de l'ordonnance*].

APRÈS AVOIR LU [*préciser les documents déposés à l'appui de la motion*] et après avoir entendu les plaidoiries des avocats de [*désigner les parties*], [*le cas échéant, ajouter :* [*désigner la partie*] comparaissant en personne *ou* personne ne représentant [*désigner la partie*], bien que la signification appropriée de l'avis lui ait été faite comme le démontre [*indiquer la preuve de la signification*]],

1. LE TRIBUNAL ORDONNE ET JUGE que ...

2. LE TRIBUNAL ORDONNE [*ou la mention appropriée*] que ...

[*Le jugement relatif au paiement d'une somme d'argent et qui porte des intérêts comprend ce qui suit :*]

LE PRÉSENT JUGEMENT PORTE INTÉRÊT au taux annuel de ... pour cent à partir du [*date*] [*ou la mention appropriée*].

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)

[*Dans un jugement qui prévoit le paiement d'aliments, préciser la dernière adresse connue du créancier alimentaire et celle du débiteur alimentaire*.]